

LISTE D'APTITUDE - PROMOTION INTERNE

LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIR ET CHER

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment son article 39 ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A, groupe hiérarchique A5, dans sa séance du 22 juin 2010 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude à l'emploi d'attaché territorial, dressée au titre de la Promotion Interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

Au titre du 1° et du 2° de l'article 5 du décret n°87-1099

- Madame Marie-Thérèse BONIN
- Madame Isabelle COSTE
- Monsieur Laurent LEGENDRE
- Madame Chantal LORMEAU
- Madame Catherine LUNEAU
- Madame Isabelle VIEILHOMME

Au titre du 3° de l'article 5 du décret n°87-1099

- Madame Nathalie DRIEU
- Madame Annick GALLOIS
- Madame Nathalie GÉRARD
- Madame Evelyne TALLON
- Madame Marie-Françoise TOQUET

Article 2 : La nomination des intéressés au grade d'attaché territorial pourra prendre effet à compter du 24 juin 2010.

LISTE D'APTITUDE - PROMOTION INTERNE

LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIR ET CHER

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment son article 39 ;

Vu le décret n° 90-126 du 9 février 1990 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A, groupe hiérarchique A5, dans sa séance du 22 juin 2010 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude à l'emploi d'ingénieur, dressée au titre de la Promotion Interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

- Madame Sabine BRISVILLE
- Monsieur Jean-Paul ROBERT

Article 2 : La nomination des intéressés au grade d'ingénieur pourra prendre effet à compter du 24 juin 2010.

LISTE D'APTITUDE - PROMOTION INTERNE

LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIR ET CHER

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment son article 39 ;

Vu le décret n° 92-364 du 1^{er} avril 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A, groupe hiérarchique A5, dans sa séance du 22 juin 2010 ;

DECIDE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude à l'emploi de conseiller des activités physiques et sportives, dressée au titre de la Promotion Interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

- Monsieur Yannick HENRIET

Article 2 : La nomination de l'intéressé au grade de conseiller des activités physiques et sportives pourra prendre effet à compter du 24 juin 2010.

LISTE D'APTITUDE - PROMOTION INTERNE

LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIR ET CHER

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment son article 39 ;

Vu le décret n°95-29 du 10 janvier 1995 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B, groupe hiérarchique B4, dans sa séance du 22 juin 2010 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude à l'emploi de technicien supérieur, dressée au titre de la Promotion Interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

- Monsieur Didier HENAULT
- Monsieur Thierry JARRIER
- Monsieur Emmanuel NICOLAS

Article 2 : La nomination des intéressés au grade de technicien supérieur pourra prendre effet à compter du 24 juin 2010.

LISTE D'APTITUDE - PROMOTION INTERNE

LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIR ET CHER

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment son article 39 ;

Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B, groupe hiérarchique B3, dans sa séance du 22 juin 2010 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur territorial, dressée au titre de la Promotion Interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

Au titre de 1° et du 2° de l'article 5 du décret n° 95-25

- Monsieur Alain CAILLET
- Madame Valérie DRONIOU
- Madame Corinne MATHIERE
- Madame Sylvie MURAT
- Madame Elisabeth SCHNEIDER
- Madame Fabienne TALBOT
- Madame Marie-Paule VENDIESSE

Au titre du a) de l'article 6-1 du décret n° 95-25

- Madame Anne DESCHAMPS
- Madame Céline GOUZENES

Au titre de b) de l'article 6-1 du décret n° 95-25

- Madame Dominique BEAUNÉ
- Madame Elisabeth DUBOIS
- Madame Karine GEOFFROY
- Madame Isabelle HOCHART
- Madame Jocelyne HOUDEAU
- Madame Danielle LELIEVRE

- Madame Sabine REIFFERS

Article 2 : La nomination des intéressés au grade de rédacteur territorial pourra prendre effet à compter du 24 juin 2010.

LISTE D'APTITUDE - PROMOTION INTERNE
LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIR ET CHER

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment son article 39,

Vu le décret n°95-952 du 25 août 1995 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B, groupe hiérarchique B3, dans sa séance du 22 juin 2010,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude à l'emploi de contrôleur territorial de travaux, dressée au titre de la Promotion Interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

Au titre du 1° de l'article 6 du décret n°95-952

- Monsieur Jean-Gilles DUMONT-DAYOT

Article 2 : La nomination de l'intéressé au grade de contrôleur territorial de travaux pourra prendre effet à compter du 24 juin 2010.

LISTE D'APTITUDE - PROMOTION INTERNE

LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIR ET CHER

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment son article 39,

Vu le décret n°95-33 du 10 janvier 1995 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B, groupe hiérarchique B3, dans sa séance du 22 juin 2010,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude à l'emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe, dressée au titre de la Promotion Interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

- Madame Odette CHAUSSARD

Article 2 : La nomination de l'intéressée au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe pourra prendre effet à compter du 24 juin 2010.

LISTE D'APTITUDE - PROMOTION INTERNE

LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIR ET CHER

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment son article 39 ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C, groupe hiérarchique C2, dans sa séance du 22 juin 2010,

DECIDE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise territorial, dressée au titre de la Promotion Interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

Au titre du 1° de l'article 6 du décret n°88-547

- Monsieur Franck BESSONNIER
- Monsieur Joël BIRONNEAU
- Monsieur Joël BONVALET
- Monsieur Thierry BOUSSAC
- Monsieur Frédéric CAUCHOIX
- Monsieur Philippe CHARLIER
- Monsieur Philippe CLOTAIRE
- Madame Elisabeth DUNEL
- Monsieur Jacques FRANQUELIN
- Monsieur Thierry GARZENNE
- Monsieur Joël GATIGNON
- Monsieur Abdoulaye KABA
- Madame Sylvie LEBERT
- Madame Elisabeth LEGAY
- Monsieur Laurent LEMOR
- Monsieur Alain MARCILHAC
- Madame Roselyne MOLINIER
- Monsieur James MOREAU

- Monsieur Patrick PERRET
- Monsieur Didier RONNAY
- Madame Yveline ROUGEAUX
- Monsieur Bruno SIRAVO
- Monsieur Philippe VALLET

Au titre du 2° de l'article 6 du décret n°88-547

- Monsieur Christophe BARBEREAU

Article 2 : La nomination des intéressés au grade d'agent de maîtrise territorial pourra prendre effet à compter du 24 juin 2010.